



Microfinance mais grands enjeux, l'expérience de l'AFD

Conférence internationale de Paris - 20 Juin 2005

05.05.11

Modalités d'action de l'AFD (1) : Les leçons de quinze ans d'expérience

(MFI) Viabilité financière, viabilité institutionnelle et maintien de la capacité de gouvernance des institutions de microfinance : tels sont les éléments-clés identifiés par l'Agence française de développement, au terme de quinze ans d'expérience dans le domaine de la microfinance en tant que bailleur de fonds.

C'est en 1988, en Guinée et au Burkina Faso, que l'Agence française de développement (AFD) – qui s'appelait encore Caisse centrale de coopération économique – a initié ses deux premiers projets de crédit solidaire. Deux ans auparavant, Maria Nowak, alors économiste de l'Agence, avait rencontré Muhammad Yunus, ce qui l'avait convaincue d'organiser un voyage croisé : celui d'un responsable de la Grameen Bank au Mali et au Burkina d'une part, celui du gouverneur de la Banque centrale de Guinée et des directeurs des banques agricoles du Mali et du Burkina au Bangladesh d'autre part. Depuis, l'Agence a financé une quarantaine de projets ou institutions pour un total d'environ 160 millions d'euros.

Des modalités d'action diversifiées

Son action en matière de microfinance concerne une vingtaine de pays, principalement en Afrique subsaharienne, mais aussi dans la péninsule indochinoise (Cambodge et Laos) ainsi que dans les Caraïbes (République dominicaine et Haïti). Quelques projets sont à l'étude pour d'autres régions du monde et notamment au Maghreb (Maroc, Tunisie). Selon Martha Stein-Sochas, responsable de la division Banques et marchés financiers à l'AFD, il existe aujourd'hui, au sein des équipes opérationnelles de l'Agence, « *une conviction forte que l'AFD doit intervenir en microfinance* ».

Le financement qu'offre l'AFD aux institutions de microfinance (IMF) peut prendre plusieurs formes. Ceci permet de garder une certaine souplesse et surtout de mieux s'adapter aux nécessités géographiques comme aux nécessités du moment. Il peut s'agir de subventions, de prêts en devises, ou encore de garanties. Pendant longtemps, 80 % du montant total des sommes versées par l'AFD aux opérateurs de microfinance l'étaient en subventions et les 20% restants étaient des prêts très concessionnels accordés aux États, lesquels rétrocédaient les sommes aux institutions de microfinance. Depuis fin 2004, un autre outil est venu compléter les modalités d'action de l'Agence : il s'agit d'une facilité d'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres, destinée à accompagner les investisseurs privés dans la création et le développement d'institutions.

Conjuguer microfinance et pérennité

Forte d'expériences plus ou moins concluantes, l'AFD a en effet fait évoluer son action au fil des ans. L'échec du Crédit mutuel de Guinée en 2001 a suscité une large réflexion au sein de l'Agence sur son intervention dans le secteur de la microfinance. Un Plan d'orientation stratégique a ainsi été élaboré en 2002, et une réorganisation est intervenue au sein des équipes de l'AFD avec la création du Département Systèmes financiers et développement du secteur privé, dont fait partie la division Banques et marchés financiers.

L'expérience de l'Agence lui a aussi permis de dégager quelques éléments-clés favorisant la pérennité des opérations de microfinance. Une des conditions de la réussite réside tout d'abord dans la viabilité financière de l'institution. Et, insiste-t-on à l'AFD, « *il ne faut pas opposer viabilité financière des institutions et lutte contre la pauvreté* », la microfinance viable pouvant avoir un effet de levier sur la réduction de la pauvreté (création d'emplois etc.) sans fournir directement des crédits aux plus pauvres. Ensuite, il faut que soit assurée la viabilité institutionnelle des IMF, qui doit s'inscrire dans un cadre juridique et réglementaire adapté. Depuis les années quatre-vingt-dix, la plupart des pays d'intervention de l'AFD, comme les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, le Cambodge ou la République dominicaine, se sont dotés d'un tel cadre.

Enfin, l'AFD estime qu'un autre élément fondamental du succès des IMF est le maintien d'une capacité efficace de gouvernance après la phase projet. En effet, une fois l'assistance technique expatriée partie, une des difficultés est de conserver une bonne gouvernance. Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour aller dans ce sens comme, par exemple, la constitution de l'IMF en société commerciale. Tout en réaffirmant l'attachement de l'AFD à la microfinance en tant qu'outil de développement, Martha Stein-Sochas fait cependant observer que « *ce n'est pas une panacée pour toutes les populations pauvres* », et surtout que « *c'est un métier avec ses spécificités* ».

Florence Leroux